

LES DECHETS DANGEREUX EN REGION RHONE-ALPES

Données 2010

Qu'est ce qu'un déchet dangereux ?

La notion de déchet est définie dans le code de l'environnement comme « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon »

De la même façon, la **notion de dangerosité** est définie dans les textes réglementaires¹ : « sont considérés comme dangereux les déchets qui présentent une ou plusieurs des propriétés énumérées en annexe 1 du décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 » : Explosif, comburants, inflammable, irritant, Nocif, Toxique, Cancérogène, Corrosif, Infectieux, Toxique pour la reproduction, mutagène, écotoxique



Ainsi, les natures de déchets peuvent être très variées et peuvent aussi bien être produits par les industriels (résidus de production de l'industrie chimique,...), que par les artisans (résidus de peinture, huiles moteurs...), les commerçants, les agriculteurs (emballages de produits phytosanitaires, huiles minérales,...), les établissements de soins (déchets à risques infectieux, ...) ou même les ménages (piles, DEEE², peintures, produits phytosanitaires, ...).

Dans tous les cas, ces déchets, qui contiennent des polluants, doivent faire l'objet d'un tri spécifique et doivent être traités dans des filières dédiées.

De façon générale, pour faciliter la lecture des données, on distingue les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) des autres déchets dangereux.

Ainsi, ne sont présentées ici que les données sur les autres déchets dangereux. Les éléments sur les DASRI sont présentés dans une synthèse spécifique.

¹ Directive du 12 décembre 1991 et le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002

² Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Les déchets dangereux : chiffres clés

Les gisements de déchets dangereux

En 2010, en région Rhône-Alpes, plus de **564 960 tonnes de déchets dangereux ont été produits**³.

Si on y ajoute les terres polluées⁴, ce gisement s'élève à 671 056 tonnes.⁵

De la même façon, les VHU⁶ non dépollués représente plus de 18 520 tonnes en 2010.

QUELLE EVOLUTION ?

En 2006, c'était un peu moins 536 900 tonnes de déchets dangereux qui étaient produits (hors terres polluées, DASRI et VHU) soit une augmentation d'environ 5%.

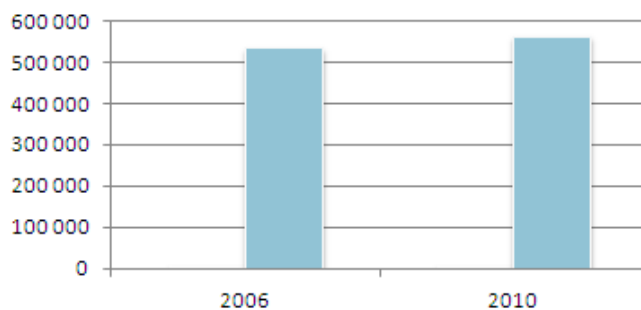


Figure 1 : Evolution des productions de déchets dangereux en région, depuis 2010 (hors terres polluées, VHU et DASRI)

³ Selon les déclarations des éliminateurs de déchets dangereux, à la DREAL. Ce gisement ne tient pas en compte des déchets rejoignant des exutoires non autorisés (filères déchets non dangereux,....).

⁴ Les terres polluées à caractère dangereux correspondent aux terres excavées ayant une ou plusieurs des propriétés énumérées en annexe 1 du décret n°2002-540 du 18 avril 2002. Ne sont pas comptabilisées les terres traitées sur site.

⁵ Le gisement de terres polluées est très variable d'année en année et n'est donc pas ajouté aux données annuelles, pour ne pas fausser les comparaisons et les analyses.

⁶ Véhicules Hors d'Usage : ces déchets ne sont pas pris en compte dans les tonnages totaux car ils peuvent l'augmenter de façon artificielle : en effet, la part de déchets dangereux contenue dans chaque VHU est très faible par rapport au poids total et en reflète donc pas une réelle production. Les VHU sont toutefois bien pris en compte dans la planification.

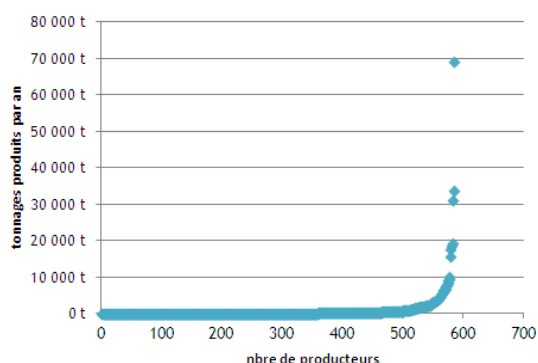


Figure 2 : Dispersion des productions de déchets dangereux (en t/an) selon le nombre de producteurs ICPE autorisés produisant plus de 2t/an

Si on analyse cette fois les données fournies par les producteurs de déchets dangereux, environ 520 780 tonnes sont produites en Rhône-Alpes par les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) autorisées⁷, *Indicateur i2*. Comme l'illustre la figure suivante 98% d'entre eux produisent moins de 10 000 t/an mais, à l'inverse, les 10 producteurs les plus importants produisent plus de 45% du gisement total (soit 233 820 t), et les 20 plus gros, 58% du gisement. *Indicateur i3*

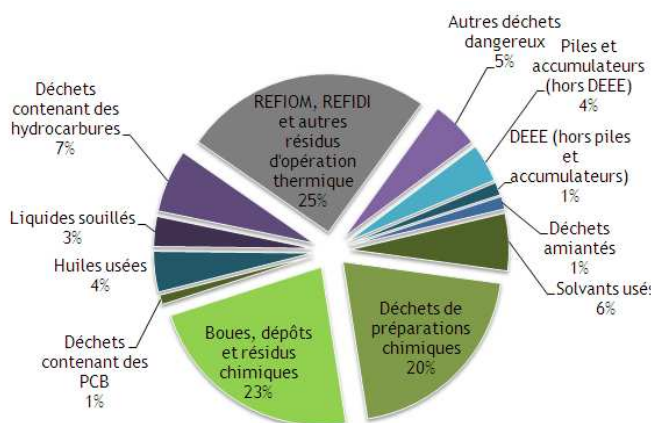


Figure 3 : Indicateur i4- Quantités de déchets d'origine Rhône-Alpes, par nature de déchets, en 2010 (hors terres polluées, VHU et DASRI) -

Les REFIO⁸, REFIDI⁹ et autres résidus d'opérations thermiques représentent 1/4 de la production régionale de déchets dangereux. Ces déchets sont essentiellement issus du traitement des eaux et des déchets (dangereux et non dangereux).

Les boues, dépôts et résidus chimiques représentent également près d'1/4 de la production totale. Il s'agit, pour près de la moitié, de déchets issus de la chimie.

⁷ Selon les déclarations à la DREAL des ICPE autorisées, produisant plus de 2 tonnes de déchets dangereux par an. Cette source ne prend pas en compte les ICPE non autorisées, les installations non ICPE, les artisans, commerçants, ménages,... La différence de tonnage (50 000T, hors terres polluées, VHU et DASRI) par rapport à la déclaration des éliminateurs est donc constituée des tonnages produits par ces sources non prises en compte (ICPE non autorisée, ICPE autorisée sous le seuil, artisans, ...)

⁸ REFIO : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

⁹ REFIDI : Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Déchets Industriels

De par son histoire plutôt industrielle et parce que ce département regroupe 4 des 10 plus gros producteurs de déchets dangereux de la Région, l'Isère représente 40% des déchets dangereux produits sur le territoire.

Les typologies de déchets produits par département sont différentes et dépendent du contexte historique et économique de chacun. Ainsi, l'Isère produit essentiellement des déchets issus de l'incinération des déchets dangereux (49% de sa production) et de la chimie (33%), tandis que le Rhône produit surtout des déchets de la chimie (22%) et de l'industrie pharmaceutique (15%).

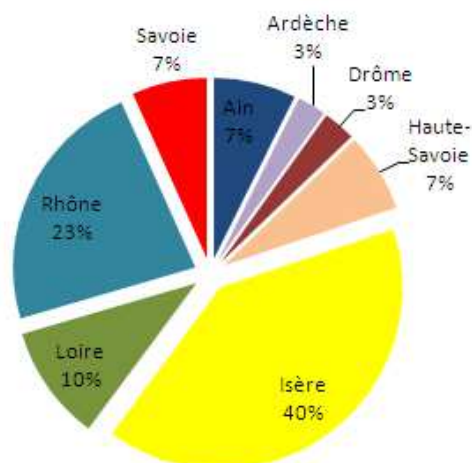


Figure 4 : Indicateur i6- Quantités de déchets d'origine Rhône-Alpes, par département d'origine, en 2010 (hors terres polluées, VHU et DASRI)

Globalement, sur l'ensemble de la région, 31% des déchets dangereux produits sont issus du traitement des eaux et des déchets (dangereux et non dangereux) : REFION et REFIDI, mâchefers d'incinération des déchets dangereux,...

22% sont issus de la chimie et 19% sont d'origine non spécifiée. Il s'agit de déchets pour lesquels l'origine de production n'est pas traçable¹⁰ : huiles minérales, solvants,...

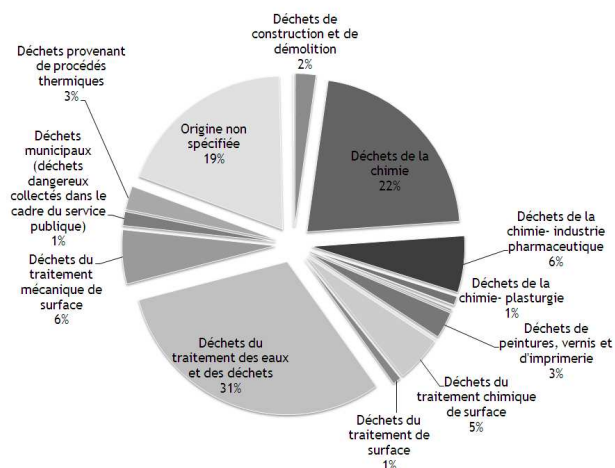
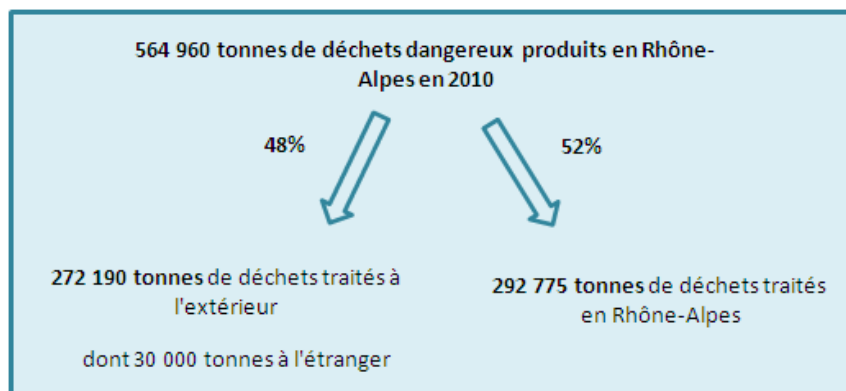


Figure 5 : Indicateur i5- Quantités de déchets d'origine Rhône-Alpes, par activités d'origine, en 2010 (hors terres polluées, VHU et DASRI)

¹⁰ A chaque déchet est attribué un code à 6 chiffres (nomenclature européenne), les 2 premiers chiffres indiquant une activité d'origine. Pour ces déchets, le code ne prévoit pas de rattachement à une origine.

Lieux de traitement des déchets dangereux produits en Rhône-Alpes

Sur les 564 960 tonnes de déchets dangereux produits en Rhône-Alpes, 52% sont traités en Région (source : éliminateurs de déchets dangereux).



QUELLE EVOLUTION ?

En 2006, c'était 59% de déchets dangereux qui étaient traités en région

Figure 6 : Indicateur i52- Taux de déchets dangereux de Rhône-Alpes traités hors région, en 2010 (hors terres polluées, VHU et DASRI)

En 2010, pour les déchets traités en dehors de la région, c'est la région des Pays de la Loire qui était la plus sollicitée. Celle-ci recevait plus 38% des déchets traités à l'extérieur, exportés dans cette région pour y être stockés.

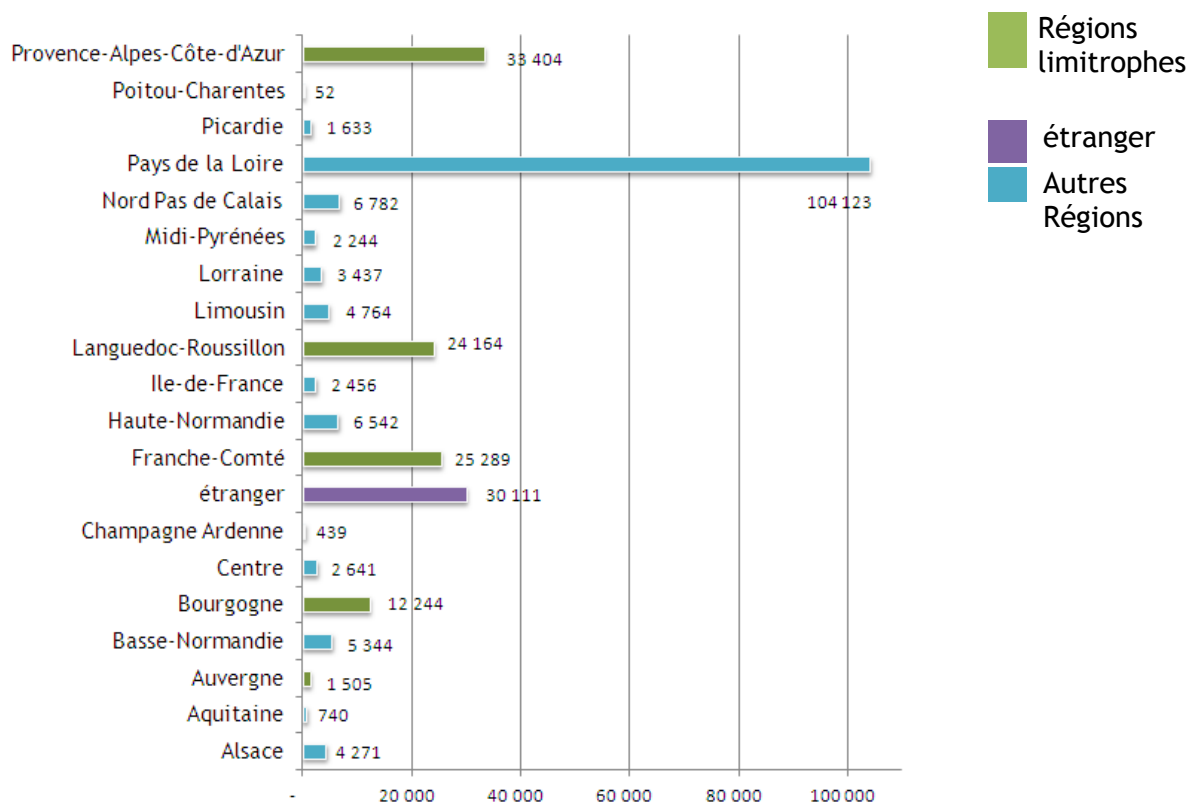


Figure 7 : Indicateur i51- Quantités de déchets dangereux de Rhône-Alpes traités hors région, par régions réceptrices, en 2010 (hors terres polluées, VHU et DASRI)



Figure 8 : Indicateur i53- Distances parcourues par les déchets dangereux produits en Rhône-Alpes, en 2010 (hors terres polluées, VHU et DASRI)

En 2010, plus de 55% des déchets dangereux produits en Rhône-Alpes parcourent moins de 250 km pour être traités. Par contre, 29% (164 000T) d'entre eux parcourent plus de 500km. Il s'agit essentiellement des REFIOM et de mâchefers d'incinération de déchets dangereux (MIDD) qui sortent de la région pour être stockés. Toutefois, au moins 67 770 tonnes de MIDD sont transportés par transports alternatifs, soit 41% des déchets parcourant plus de 500 km. ¹¹

En Rhône-Alpes, 9 plateformes multimodales sont identifiées dont (i56):

- 4 plateformes Rail-route
- 5 plateformes fleuve-route

Ainsi, en 2010, près de **76 610 tonnes de déchets dangereux** (i54, i55) ont été transportées par transport alternatif dont :

- 67 772 tonnes de MIDD transportées depuis l'Isère jusqu'en Pays de la Loire, par voie ferrée
- 8 840 tonnes de terres polluées transportées par voies fluviales de Lyon à Arles (13) ou Pagny-la-Ville (21), respectivement à hauteur de 70% et 30%.

¹¹ Plus de détails sont disponibles sur la nature et le traitement des déchets transportés hors et vers la région dans la synthèse « Transport et traitement des déchets dangereux »

Le traitement des déchets dangereux produits en Rhône-Alpes

Sur l'ensemble des déchets produits :

- près de **26% des déchets dangereux font l'objet d'une valorisation** (y compris valorisation matière, traitement physico-chimique et valorisation organique)
- tandis que **42% sont incinérés** en centre spécialisés (avec ou sans valorisation énergétique) dont **7% en cimenteries**.
- et **32% sont stockés** (en ISDD).

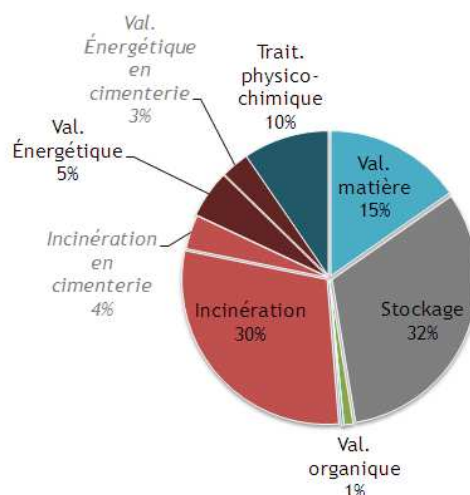


Figure 9 : Indicateur i46- Répartition des déchets d'origine Rhône-Alpes, par filières de traitement, en 2010 (hors terres polluées, VHU et DASRI)

QUELLE EVOLUTION ?

En 2006, c'était 28% de déchets dangereux qui étaient valorisés.

Les déchets incinérés (toutes filières d'incinération confondues y compris en cimenteries) sont constitués en grande partie de déchets de préparations chimiques, de boues, dépôts et résidus chimiques et comportent une part significative de solvants et d'huiles usagées.

Les déchets stockés sont, majoritairement, des REFIOM, REFIDI et autres résidus d'opération thermique (63%).

Les déchets valorisés (matière et traitement physico-chimique) sont majoritairement des déchets de préparation chimiques (17%), des piles et accumulateurs (16%), des déchets contenant des hydrocarbures (15%), des REFIOM, REFIDI et autres résidus d'opération thermique (14%) et des boues, dépôts et résidus chimiques (12%).

On note que dans ces 564 960 tonnes de déchets produits en Rhône-Alpes, près de **22 860 tonnes sont produits et traités dans des installations de traitement internes¹²**. Ces tonnages restent faibles par rapport au tonnage total produit en région (4% de la production régionale), et ne sont donc pas de nature à remettre en cause les évolutions qui peuvent être observées.

Pour aller plus loin

D'autres fiches de synthèse sont disponibles dans la rubrique SINDRA « les déchets dangereux- détail »:

- La Prévention des déchets dangereux
- Les déchets dangereux diffus
- Les DEEE
- Les impacts des déchets dangereux sur l'environnement et la santé
- Le transport et le traitement des déchets dangereux
- Les déchets d'activités de soins DAS

¹² Les installations de traitement internes sont des installations de traitement des déchets dangereux situées sur des unités de production de biens (par exemple : industries chimiques, pharmaceutiques, établissement de soins, ...) et utilisées uniquement par celle-ci, pour ces propres déchets. Dans le cadre de la planification, il est important de prendre en compte les tonnages traités sur ces installations, ceux-ci pouvant être orientés sur des installations collectives, en cas de fermeture.